Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID: 064-200087567-20240116-24_04-CC

DECISION N° 24-04

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC EVS PRODUCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention pour les mises à disposition de locaux ou de matériel n'excédant pas 5 000€ ;

Vu la proposition de EVS Productions :

Considérant qu'il convient de signer cette convention :

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: De signer la convention de partenariat avec EVS Productions en vue du tournage de film prévu les 4 et 5 janvier 2024 au conservatoire de Bayonne. En contrepartie, la société AVS Productions s'engage à verser la somme de 2 200€ au conservatoire pour l'utilisation des locaux.

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3: Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 16 janvier 2024

Le Président, Antton CURUTCHARRY